

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 janvier 2018

COMPTE RENDU

Compte-rendu affiché le : 15 janvier 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal et affichage: 2 janvier 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Monsieur Albert COCHET, Maire.

Membres présents à la séance : Mmes et MM. Albert COCHET, Bernard RICCI, Denis MOSSAZ, Pascale BOSSON, Bérengère ANDRE, Christiane ZAGAGNONI, François ORTEGA, Marguerite GROS, Edith BRUNET Michèle PIDOUX, Sophie SELLIER.

Excusés : Sébastien TOUCHARD ayant donné procuration à Bérengère ANDRE, Laurent CARREZ ayant donné procuration à Bernard RICCI, Joël PRUDHOMME, Philippe FROQUET.

Secrétaire : Mr Denis MOSSAZ est désigné Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Albert COCHET, Maire de la commune d'Injoux-Génissiat, pour procéder à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Monsieur le maire demande au conseil son accord pour l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : - révision des tarifs de secours sur les pistes de ski, raquettes et de luge.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du dernier conseil en date du 18 décembre est approuvé.

1 – Réhabilitation du groupe scolaire – consultation pour marché de maîtrise d'oeuvre : suite à donner

Le conseil municipal, après avoir entendu l'avis du groupe de travail en charge de la réhabilitation du groupe scolaire, décide d'annuler la précédente décision prise au cours du conseil municipal du 18 décembre 2017 de déclarer sans suite la consultation en cours et de la poursuivre en demandant à l'assistance de maîtrise d'ouvrage de reprendre la négociation avec les trois candidats retenus. Il sera demandé au candidats de présenter leur offre conforme au montant prévu dans le cahier des charges.

2 – Tarification des secours sur pistes de ski, de raquettes et de luge

Le GIP du Plateau de Retord a transmis la proposition de tarification des secours sur l'ensemble des pistes de ski, de raquettes et de luge. Le conseil adopte la proposition du GIP et fixe les nouveaux tarifs à compter de cette saison hivernale :

Zone front de neige : Soins au poste de secours (personnes prises en charge au poste de secours, sans transport par secouriste), petits soins, pansements. tarif : **50 €** (au lieu de 47 €)

Zone rapprochée : secours et transports de moins de 1 km : **200 €** (au lieu de 190 €)

zone éloignée : secours et transports de plus de 1 km : **350 €** (au lieu de 340 €)

Hors pistes balisées : **690 €** (au lieu de 681 €)

- La Dates à retenir : La prochaine date de réunion du conseil municipal est fixée au 5 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 19.



Le Maire, Albert COCHET

